

Cérémonie des traités – Thème 2008: Vers une participation et une mise en œuvre universelles-Dignité et justice pour tous

Rapport Final

New York, 1 octobre 2008 : 44 États ont participé à la Cérémonie des traités – Thème 2008: Vers une participation et une mise en œuvre universelles - Dignité et justice pour tous qui s'est tenue au siège des Nations Unies du 23 au 26 septembre et le 29 septembre, et le 1 octobre 2008. **Six États** ont participé au niveau de **Chef d'État ou de Gouvernement** et **21 États** au niveau de **Ministre des affaires étrangères**. Un total de **84 formalités** relatives à 37 traités (32 signatures, et 47 ratifications, adhésions, consentements à être lié et 5 autres formalités) ont été entreprises.

Au total, **six États** ont signé la **Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006**, et quatre États l'ont ratifiée. Sept États ont signé le **Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006** et **trois États** l'ont ratifié. La **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, 2006** a reçu cinq signatures et une ratification. De plus, l'**Accord international sur les bois tropicaux, 2006** a reçu quatre signatures et une ratification.

La Jamaïque a adhéré à la **Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, 1980** et à l'**Amendement à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, 2001**. Il a aussi consenti à être lié par les **protocoles I et III** à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, 1980; le Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (**Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996**) annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, 1996; le Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (**Protocole IV intitulé Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes**), 1995; et le Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant

des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (**Protocole V**), 2003.

À l'occasion de la Cérémonie des traités, les formalités ont été entreprises pour le groupe principal des traités suivants:

Droits de l'homme

- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, 1966 (Signature par les Comores).
- Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 1966 (Signature par Les Comores et Notification par le Pérou).
- Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques visant à abolir la peine de mort, 1989 (Ratification par le Chili).
- Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, 1999 (Signatures par le Congo et la Zambie; Ratification par la Suisse ; et Adhésion par la Tunisie).
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 2002 (Objection par la Suède à une déclaration interprétative).
- Protocole facultatif à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, 2002 (Signature par le Congo).
- Convention relative aux droits de l'enfant, 1989 (Retrait d'une déclaration et des réserves par la Tunisie).
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, 2000 (Signature par la Zambie et Ratification par la Fédération de Russie).
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, 2000 (Signature par la Zambie et Ratification par Monaco).
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990 (Signature par le Congo; Signature et Ratification par la Jamaïque; et Ratification par le Paraguay).
- Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006 (Signatures par le Cameroun, le Pakistan, la Fédération de Russie, Les Iles Salomon, le Togo et l'Ukraine; Ratifications par l'Autriche, le Costa Rica, la Nouvelle Zélande et l'Ouganda ; et Objection à une réserve par l'Autriche).
- Protocole facultatif se rapportant à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, 2006 (Signatures par le Cameroun, la France, la Roumanie, le Togo, l'Ukraine, la République Unie de Tanzanie et la Zambie; Ratifications par l'Autriche, le Costa Rica et l'Ouganda; et Objection à une réserve par l'Autriche).
- Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées, 2006 (Signatures par la Bulgarie, la Grèce, l'Islande, la République démocratique populaire lao, et la République Unie de Tanzanie ; et Ratification par la France).

Protéger la planète Terre: l'environnement, le développement durable, l'eau, l'assainissement et les régions polaires

- Accord International sur les Bois Tropicaux, 2006 (Signatures par la République tchèque, les Philippines, la Roumanie et l'Espagne; et Ratification par l'Australie).
- Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, 1982 (Ratification par le Libéria).
- Accord relatif à l'application de la Partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, 1994 (Adhésion par la Guyane et Consentement à être lié par le Libéria).
- Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement, 1998 (Adhésion par la Bosnie Herzégovine).

Transit, les douanes et les accords commerciaux concernant les pays sans littoral et les pays en développement

- Convention sur la signalisation routière, 1968 (Adhésion par la Guyane).
- Convention internationale sur l'harmonisation des contrôles des marchandises aux frontières, 1982 (Adhésion par la République démocratique populaire lao).

Désarmement et les questions pénales

- Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (avec Protocoles I, II et III), 1980 (Adhésion avec Consentement à être lié par les Protocoles I et III par la Jamaïque).
- Amendement à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, 2001 (Adhésion par la Jamaïque).
- Protocole sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi des mines, pièges et autres dispositifs, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996 (Protocole II, tel qu'il a été modifié le 3 mai 1996) annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, 1996 (Consentement à être lié par la Jamaïque).

- Protocole additionnel à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole IV intitulé Protocole relatif aux armes à laser aveuglantes), 1995 (Consentement à être lié par la Jamaïque).
- Protocole relatif aux restes explosifs de guerre à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination (Protocole V), 2003 (Consentement à être lié par le Belarus et la Jamaïque).
- Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 1996 (Signature par le Timor-Leste et Ratification par le Burundi).
- Convention des Nations Unies contre la Corruption, 2003 (Ratifications par la Belgique, la Malaisie et la Tunisie).

Privilèges et immunités et la sécurité des Nations Unies et du personnel associé

- Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, 1994 (Adhésion par le Guatemala).
- Protocole facultatif à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, 2005 (Ratification par la République tchèque).
- Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens, 2004 (Ratification par la République islamique d'Iran).

Autres traités

- Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, 1999 (Adhésion par la République démocratique populaire lao).
- Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, 2005 (Ratifications par le Burundi et Kiribati).
- Convention de Vienne sur la représentation des États dans leurs relations avec les organisations internationales de caractère universel, 1975 (Adhésion par le Paraguay).
- Convention des Nations Unies sur la non-applicabilité des restrictions statutaires aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité, 1973 (Adhésion par le Paraguay).
- Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2000 (Ratification par les Bahamas).
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, 2000 (Ratification par les Bahamas).
- Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2000 (Ratification par les Bahamas et Adhésion par le Paraguay).

- Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, 2001 (Adhésion par les Bahamas).

En définitive, les États ont entrepris le nombre suivant de formalités au cours des précédentes cérémonies des traités, avec à ce jour un total de 1444 formalités entreprises lors de ces cérémonies:

- *Sommet du millénaire 2000* - **273** actions par 84 États;
- *Thème 2001: Droit de la femme et de l'enfant* - **135** actions par 61 États;
- *Cérémonie spéciale des traités, 2001 : Traités multilatéraux sur le terrorisme* - **180** actions par 79 États;
- *Thème 2002: Développement durable* - **83** actions par 41 États;
- *Thème 2003: Traités contre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme* - **155** actions par 56 États;
- *Thème 2004: Traités relatifs à la protection des civils* - **102** actions par 35 États;
- *Thème 2005 : Faire face aux défis mondiaux-* **265** actions par 99 États et la Communauté européenne;
- *Thème 2006 : Franchir les frontières* - **86** actions par 46 États ; et
- *Thème 2007 : Vers une participation et une mise en œuvre universelles* - **81** actions par 48 États.

